Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 22

5.7.8 Intercommunalité : autres

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne PHILLODEAU, Maire.

Présents : Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. SCHERER Alban, Mme LESAGE Claudine, M. AVRIL Bruno, Mme GOURMELIN Isabelle, Mme COUDRIN Françoise, M. BERNARD Laurent, Mme SERENNE Valérie, M. GUILBAUDEAU Michael, M. MOUREAU Florent, M. MAILLARD Sylvain, M. MABILEAU Cédric, M. DOUSSET David, M. BERTHEBAUD Pierre, Mme BICHET Stéphanie, Mme KERVAREC Karine, Mme HETRU Elodie, Mme LE NOXAÏC Agathe, Mme MEAR Anaïc, Mme BEAUDET Camille

Absent : M. GUILLOU Anthony

A été désigné secrétaire de séance : M. GUILBAUDEAU Michael

29-2026
APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE 2026-2027

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-56,

CONSIDERANT qu'à la demande de ses communes membres, la Communauté de Communes du Sud Estuaire met en place chaque année une prestation relative aux interventions musicales en milieu scolaire. Les Communes remboursent à la CCSE les frais inhérents à cette prestation.

CONSIDERANT que les élus des communes de Corsept, Paimboeuf, St Brevin-les-Pins, St Père-en-Retz, Frossay, et St Viaud ont souhaité renouveler la convention pour l'année scolaire 2026-2027.

CONSIDERANT que le coût des interventions sera de 51€/heure pour 75 heures de cours délivrés auprès des élèves de l'école publique et de l'école privée (soit 3825€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d' :

Acte publié sur le site internet de la Commune de FROSSAY
le : 13/07/2026

APPROUVER la reconduite des interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2026-2027 et autoriser le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Le secrétaire de séance,
M. GUILBAUDEAU Michael

La Maire
Mme PHILLODEAU Jocelyne

Acte publié sur le site internet de la Commune de FROSSAY
le : 13/07/2026